



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## maladies cardio-vasculaires

Question écrite n° 63961

### Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la question du minimum d'activité physique recommandée. En effet, la Fédération française de cardiologie révèle qu'un Français sur deux n'effectue pas les 30 minutes quotidiennes d'activité physique d'intensité modérée qui permettraient de réduire considérablement les risques de crise cardiaque ou d'accident vasculaire cérébral. Pour remédier à ce manque, la fédération française de cardiologie a organisé les 2 et 3 avril derniers la 30e édition des Parcours du coeur pour montrer de manière pédagogique que des solutions simples existent. Malgré ce type d'initiatives, les maladies cardiovasculaires demeurent, devant les cancers, la première cause de mortalité en France, avec 162 000 décès par an. En conséquence, il lui demande si des initiatives sont prévues par les pouvoirs publics pour encourager toute information et éducation envers les Français sur ce sujet.

### Texte de la réponse

Les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de mortalité en France avec près de 180 000 décès annuels. Plusieurs objectifs de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique visent la diminution de la mortalité et des accidents liés aux maladies cardiovasculaires. Dans ce cadre, différentes actions sont menées par le ministère de la santé et des solidarités. La prévention des maladies cardiovasculaires est notamment relayée par les mesures du Programme national nutrition santé (PLANS) qui visent, entre autres, une alimentation équilibrée, riche en fruits et légumes, pauvre en graisses saturées, la pratique quotidienne d'une activité physique modérée, des actions spécifiques auprès des enfants, des adolescents, des personnes âgées et une information des professionnels. L'ensemble de ces mesures vise à réduire les facteurs de risque liés à l'obésité. Ces actions menées dans le cadre du PNNS font l'objet d'un relais auprès des médecins par les sociétés savantes spécialisées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63961

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 avril 2005, page 4202

**Réponse publiée le :** 20 septembre 2005, page 8807